

**BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU
CAMBRESIS**

Première convocation, en date du cinq septembre deux mille vingt-cinq, adressée en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quinze septembre deux mille vingt-cinq, les membres du Bureau du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis se sont réunis, à 15h30, en salle Matisse, espace Cambrésis, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY.

20 membres sont présents, le quorum est donc atteint.

Membres présents (20)

- | | |
|---|---|
| 1. Madame BUISSET Bernadette, Seranvillers
Forenville représente Madame Maryvonne
RINGEVAL, | 10. Monsieur IVANEC Bruno, Fontaine Notre Dame |
| 2. Monsieur CARPENTIER Fabien, Les Rues des
Vignes représente Billy JOURNET | 11. Monsieur MODARELLI Joseph, Le Cateau
Cambrésis |
| 3. Monsieur DENOYELLE Jacques, Thun Lévêque | 12. Monsieur MOMPACH Pascal, Vice-Président au
Pays, Doignies |
| 4. Madame DEPREZ Marie-José, Clary | 13. Monsieur NOBLECOURT Francis, Masnières |
| 5. Monsieur DHANEUS Michel, Saint-Martin-sur-
Ecaillon | 14. Monsieur PRETTRE Michel, Aubencheul-au-Bac |
| 6. Monsieur DHERBECOURT Eddy, Awoingt | 15. Monsieur QUONIOU Henri, Saint-Souplet |
| 7. Monsieur DOYER Claude représente Monsieur
BRICOUT Frédéric, Caudry | 16. Madame RIBES Laurence, Vice- Présidente au
Pays, Montay |
| 8. Madame DUBUIS Bernadette, Maurois | 17. Monsieur RICHARD Jérémy, Troisvilles |
| 9. Monsieur HENNEQUART Michel, Conseiller
délégué au Pays, Mazinghien | 18. Monsieur SALENGRO Roland, Sommaing sur
Ecaillon |
| | 19. Monsieur TRANOY Sylvain, Président du Pays |
| | 20. Madame WARGNIES Thérèse représente
Monsieur COQUELLE Guy, Proville |

Membres excusés

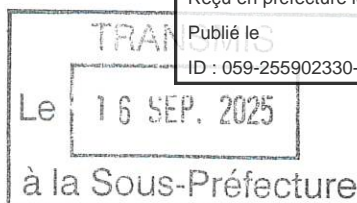
Membres du Bureau

- Monsieur BISIAUX Christophe, Capelle sur Ecaillon
- Monsieur BRICOUT Frédéric, Caudry représenté par
Monsieur DOYER Claude
- Monsieur COQUELLE Guy, Proville représenté par Madame
WARGNIES Thérèse
- Monsieur DUEZ Pascal, Villers-en-Cauchies
- Monsieur ESCARTIN Didier, Vice-Président au Pays,
Escarmain
- Monsieur JOURNET Billy, Flesquières représenté par
Monsieur CARPENTIER Fabien, Les Rues des Vignes
- Monsieur OLIVIER Jacques, Vice- Président au Pays, Bertry

- Madame RICHOMME Liliane, Caudry
- Madame RINGEVAL Maryvone, Raillencourt-Sainte-Olle
représentée par Madame BUISSET Bernadette
- Madame SAYDON Laurence, Cambrai,

Présidents des EPCI

- Monsieur SAGNIEZ Paul, Solesmes, CCPS
- Monsieur SIEGLER Nicolas, Cambrai, CAC
- Monsieur SIMEON Serge, Le Cateau Cambrésis, CA2C



Objet : Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Haynecourt

Vu la délibération du 23 novembre 2012 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Cambrésis,
Vu la délibération du 04 Novembre 2020 déléguant du Comité Syndical au Bureau, les avis sur les PLU arrêtés,

Conformément à l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme relatif à l'avis des Personnes Publiques Associées,

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Haynecourt arrêté en date du 04 juin 2025,

Vu l'avis proposé par la commission urbanisme à la suite de l'examen du projet de PLU d'Haynecourt en date du 12 septembre 2025,

Le Bureau du Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable sur le Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune d'Haynecourt.

Cette décision est cependant soumise à la réalisation de modifications liées à des incompatibilités mineures :

- Sur le maintien du caractère agricole du territoire : compléter le repérage des bâtiments présentant un intérêt patrimonial en zone agricole,
- Concernant l'environnement : réfléchir au maintien d'une emprise minimale d'espaces verts et valoriser les éventuels projets de renaturation,
- Concernant l'habitat : le dossier mériterait d'apporter des justifications démontrant l'absence de site plus adapté que l'extension urbaine prévue rue de Bourlon pour l'implantation de nouveaux logements,
- Sur la thématique de l'eau : le projet mériterait d'être complété par les éléments de justifications sur la disponibilité de la ressource en eau, le zonage d'assainissement et la mise en cohérence des périmètres de protection du captage,
- Concernant le développement économique : il conviendrait de compléter le rapport de présentation et de s'assurer de la cohérence entre la procédure d'élaboration du PLU et le projet sur le site E-Valley actuellement en cours de validation. La prise en compte ou l'intégration des éléments du permis en cours permettrait de renforcer les justifications des choix retenus dans le projet de PLU,
- Sur le développement commercial : les pièces mériteraient d'être mises en cohérence.

ADOpte A L'UNANIMITE

Publié le 16 SEP. 2025

Certifié exécutoire le 16 SEP. 2025

Le Président,

Sylvain TRANOY

